

## AVENANT N° 7 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**  
représenté par la directrice des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE SURF**  
représentée par son président, Monsieur Jean-Luc ARASSUS  
désignée ci-dessous par la fédération,  
Numéro de Siret : 30546261600056

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ALC

## ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

## ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 333 889 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 106 156,4 €, le solde restant s'élève à 227 732,6 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 30 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 363 889 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **607 248 €.**

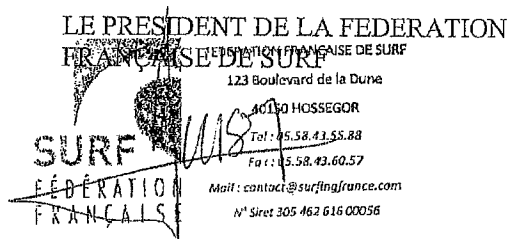
Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

## ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le

**29 JUIN 2017**



LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

WISE LE 28/06/17 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 21.01266071

<sup>1</sup> -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

*AL*

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires						
Nombre de licences	17200	14000	17602	14000		
Nombre d'ATP	60000	51000	59000	51000		14250
Nombre total de licences et d'ATP	77200	65000	76602	65000		51500
Nombre et taux de licences féminines	5850 (34,01%)	4400 (31,43%)	6207 (35,26%)	4400 (31,43%)		66750
Nombre et taux de licences en ZLUS	200 (1,16%)	(%)	200 (1,14%)	(%)		(%)
Nombre de clubs accueillant des jeunes de 14 à 20 ans	6100 (35,47%)	(%)	6202 (35,23%)	(%)		(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	27	40	31	40		45
Promouvoir la valeur financière et l'efficacité des relations sportives						
Comporter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	32,73	30,0 %	0	30,0 %		30,0 %
Rang sportif de la France	4	3	4	3		3
Respecter le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs						
Taux de suivi médical complet – SHN	73,26%	72%	72,41%	72%		72%
Taux de suivi médical complet – Espoirs	72,92%	72%	73,33%	72%		70%
Emplois d'avenir						
Nombre d'emplois d'avenir	2	0	2	0		
Lettres de missions signées dans CTS-Web						
Nombre et taux de lettres de missions signées	5 (100%)	%	10 (200%)	%		%
<b>Objectifs partagés</b>						
Objectif	N-2 Réalisé		N-1 Réalisé		N Cible	
Indicateur	Réalisé		Réalisé		Cible	
Nombre de lettres de missions signées sur CTS Web	5	6	7	7		
Favoriser l'accès et accompagner le développement du SUP	1800	1800	1900	1950		
Favoriser l'accès aux publics éloignés de la pratique et le développement des nouvelles pratiques	38	40	40	45		

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Favoriser l'accès de la pratique compétitive au public féminin.	Nombre de licence compétition féminines	720	780	625	650
Renforcer le rapprochement et la structuration territoriale de la FFSURF	Ratio conventions signées avec les comités départementaux et régionaux par rapport au nombre de CR et CD affiliés FFS.	12	13	15	15
"Projet PERFORMANCE des Equipes de France seniors (féminine/masculine)"	Résultats aux compétitions de référence par Equipe de l'année: ISA World Games dans les différentes disciplines / EuroSurf Open (1 an sur 2)	3	4	3	3
Projet RELEVE en préparant le renouvellement de l'élite avec les collectifs Juniors (féminine/masculine)	Résultats aux compétitions de référence dans l'année: ISA World Games / Euro surf Junior (1 an sur 2).	2	1	3	3
Accompagnement de l'insertion professionnelle des sportifs (ves) de haut niveau quel que soit leur statut	Nombre de SHN accompagnés dans un dispositif de formation ou reconversion (BP JEPS, Post Bac, etc..)	10	10	10	10
Valoriser les diplômes fédéraux comme filière principale d'accès aux diplômes professionnels et d'Etat	Ratio entre le nombre de candidat(e)s ayant obtenu(e)s un diplôme fédéral et le nombre de candidats ayant obtenu un diplôme professionnel et d'Etat délivré.	50	50	50	50
Renforcer les réseaux du surf français:	Nombre de structures du réseau FFS (clubs et écoles labellisées (hors clubs)	122	125	140	140
Améliorer le positionnement de la France à l'international	Nombre de représentants de la FFS élus au sein de l'ISA, ESF, ASP Europe.	2	2	2	2
Structuration fédérale et projets de développement	Nombre de structures du réseau FFS ayant mis en place une action relevant d'une démarche de développement durable	17	20	19	20
Protection de la santé du pratiquant	SMR Espoir et HN	71-73	72-73	72-70	72-70
Protection de la santé du pratiquant	Nombre d'accompagnements sanitaires préventifs (stages et compétitions)	6	6	6	6

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
<b>Favoriser l'accès aux publics éloignés de la pratique et le développement des nouvelles pratiques</b>	12 500 €	6 000 €	6 000 €	6 500 €
Action 1	12 500 €	6 000 €	6 000 €	6 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	12 500 €	6 000 €	6 000 €	6 500 €
Favoriser l'accès de la pratique compétitive au public féminin.	3 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Action 2	3 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	3 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Structuration fédérale et projets de développement	6 000 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €
Structure fédérale	6 000 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €
Action 1	6 000 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €
Renforcer le rapprochement et la structuration territoriale de la FFSURF	75 500 €	32 000 €	32 000 €	43 500 €
Structure fédérale	50 500 €	15 000 €	14 000 €	36 500 €
Action 4	50 500 €	15 000 €	14 000 €	36 500 €
Professionnalisation de l'activité	25 000 €	18 000 €	18 000 €	7 000 €
Renforcer les réseaux du surf français:	25 000 €	18 000 €	18 000 €	7 000 €
Action 1	80 000 €	9 000 €	9 000 €	71 000 €
Structure fédérale	80 000 €	9 000 €	9 000 €	71 000 €
Accompagnement de l'insertion professionnelle des sportifs (ves) de haut niveau quel que soit leur statut	80 000 €	9 000 €	9 000 €	71 000 €
Action 2	50 000 €	50 000 €	30 000 €	20 000 €
Aides personnalisées (AP)	50 000 €	50 000 €	30 000 €	20 000 €
Nombre de lettres de missions signées sur CTS Web	50 000 €	50 000 €	30 000 €	20 000 €
Action 2	0 €	0 €	0 €	0 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	0 €	0 €	0 €	0 €
"Projet PERFORMANCE des Equipes de France seniors (féminine/masculine)"	257 000 €	214 000 €	119 000 €	138 000 €
Action 2	257 000 €	214 000 €	119 000 €	138 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	257 000 €	214 000 €	119 000 €	138 000 €
Projet RELEVE en préparant le renouvellement de l'élite avec les collectifs Juniors (féminine/masculine)	196 000 €	130 000 €	130 000 €	60 000 €
Action 2	190 000 €	130 000 €	130 000 €	60 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	190 000 €	130 000 €	130 000 €	60 000 €
Protection de la santé du pratiquant	93 000 €	45 000 €	21 389 €	31 611 €
Action 3	93 000 €	45 000 €	21 389 €	31 611 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	13 000 €	13 000 €	10 389 €	2 611 €
Accompagnement sanitaire préventif	40 000 €	32 000 €	11 000 €	29 000 €
Valoriser les diplômés fédéraux comme filière principale d'accès aux diplômés professionnels et d'Etat	12 000 €	9 000 €	8 000 €	4 000 €
Action 4	12 000 €	9 000 €	8 000 €	4 000 €
Formations fédérales	12 000 €	9 000 €	8 000 €	4 000 €
Améliorer le positionnement de la France à l'international	12 000 €	9 000 €	8 000 €	4 000 €
Action 1	10 000 €	4 000 €	4 000 €	6 000 €
Programmes d'échanges internationaux	10 000 €	4 000 €	4 000 €	6 000 €
Favoriser l'accès et accompagner le développement du SUP	10 000 €	4 000 €	4 000 €	6 000 €
Action 1	8 000 €	4 000 €	1 500 €	6 500 €
Ethique et prévention des inconvénients dans le sport	8 000 €	4 000 €	1 500 €	6 500 €
Structure fédérale	8 000 €	4 000 €	1 500 €	6 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>737 000 €</b>	<b>507 000 €</b>	<b>363 889 €</b>	<b>393 111 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

30 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

333 889 €



**SOCIETE GENERALE**

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

**TITULAIRE DU COMPTE**

**FEDERATION FRANCAISE DE SURF  
123 BOULEVARD DE LA DUNE  
40150 HOSSEGOR**

**DOMICILIATION : BAYONNE (00260)**

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>00260</b>	<b>00037287568</b>	<b>50</b>

**Identification Internationale (IBAN)**

**IBAN FR76 3000 3002 6000 0372 8756 850**

**Identification internationale de la Banque (BIC)**

**SOGEFRPP**